



ASSURANCE PERTE D'EMPLOI DU DIRIGEANT

## Chef d'entreprise, anticipez les risques pour mieux les maîtriser

Avec la GSC\*, sécurisez votre niveau de vie, votre parcours professionnel et préservez vos proches.

En cas de perte totale et involontaire d'emploi :

- percevez un revenu de remplacement,
- bénéficiez d'une assistance retour à l'emploi.

### L'OFFRE GSC\*

- Choix du montant et de la durée de l'indemnisation.
- Une assistance retour à l'emploi.
- Une offre dédiée aux créateurs.

### EXCLUSIVITÉ GSC\* :

- Possibilité de rachat des points retraite Agirc-Arrco pour les mandataires sociaux.



### LE + GAN ASSURANCES

L'offre GSC\* vous permet de choisir le montant, ainsi que la durée d'indemnisation, et de les faire évoluer afin de s'adapter toujours parfaitement à vos besoins et à votre budget.

\* La GSC, Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprise, a été créée en 1979 par les organisations patronales : Medef, CPME et U2P



# L'offre GSC

## Une offre adaptée à votre profil

Vos besoins	Nos solutions	Mandataires sociaux	Travailleurs non salariés	Créateurs d'entreprise
Maintenir votre niveau de vie et protéger vos proches	<b>Indemnités mensuelles suite à perte d'emploi involontaire</b>	<b>Indemnité de 16 000€ à 250 000€ par an, selon votre besoin.</b> Limitée à 80% du revenu net fiscal N-1, hors dividendes  Durée de l'indemnisation : <b>9, 12 ou 18 mois, selon votre choix</b>		Indemnisation forfaitaire : <b>1 000 € par mois pendant 6 mois maximum</b>
Rester confiant et être accompagné dans les premières démarches à effectuer	<b>Assistance emploi, personnalisée selon vos besoins</b>	✓	✓	✓
Acquérir et financer vos points retraite AGIRC-ARRCO	<b>Remboursement des sommes versées à vos caisses de retraite pour l'achat de vos points retraite*</b>	✓	✗	✓ <b>Mandataires sociaux</b>

\* Remboursement selon vos conditions contractuelles.

## Une offre complète et sécurisante

### Les risques couverts

Tous les cas de perte totale et involontaire d'emploi suite à :

- Révocation ou non renouvellement du mandat,
- Liquidation judiciaire ou plan de continuation avec éviction du dirigeant,
- Liquidation ou cession amiable ou réorganisation, sous contrainte économique.

### Une offre sécurisante

Avec la GSC, vous bénéficiez de l'expérience et de la sécurité d'une structure créée et reconnue par les dirigeants d'entreprise depuis plus de 40 ans.



**GSC**

L'assurance  
perte d'emploi  
des dirigeants  
et des entrepreneurs

**PARIS TRONCHET ASSURANCES**

**01 40 07 03 99**

**Votre Agent général  
Gan Assurances est  
à votre disposition.**

**Pour les conditions et limites des garanties présentées dans ce document, se reporter aux contrats.**



**Gan Assurances** - S.A. au capital de 216 033 700 € - RCS Paris 542 063 797 APE : 6512Z - Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris - Tél. : 01 70 94 20 00 - [www.gan.fr](http://www.gan.fr) - Entreprise régie par le Code des assurances - Photo : [www.shutterstock.com](http://www.shutterstock.com) ©Moon Safari  
Maquette : [www.popcom.me](http://www.popcom.me).



**Association GSC** - 77, Bd. du Montparnasse - 75006 Paris - Tél : 01 45 72 63 10 - [www.gsc.asso.fr](http://www.gsc.asso.fr) - [contact@gsc.asso.fr](mailto:contact@gsc.asso.fr) - n° Orias : 12068162 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr) - Mandataire non exclusif soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, Place de Budapest, CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

**Services GSC** - 3 place Marcel Paul - 92024 Nanterre - Tél : 01 70 96 75 00 - [gscaffiliations@gan.fr](mailto:gscaffiliations@gan.fr)

